

OMERS

Journal des participants

NUMÉRO 101 • AUTOMNE • 2015

2
Au service des participants à tous les stades de la vie

3
Votre avenir nous tient à cœur

3
Vos questions...nos réponses

5
L'incidence positive d'OMERS sur l'économie ontarienne

6
Vous quittez votre employeur d'OMERS?

7
En savoir plus sur votre rente d'OMERS

Au service des participants à tous les stades de la vie

consulter la page 2

« Avec OMERS, je sais que ma retraite sera entre bonnes mains. »

- Amanda Miller, participante au régime d'OMERS



Rapide, rentable et écologique

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous annonçons que ce numéro de notre bulletin d'automne pour les participants sera le dernier à paraître par voie imprimée.

Vous nous avez fait part du fait que vous préférez recevoir la documentation sur votre rente par voie électronique et nous avons aussi demandé pourquoi nous imprimons et postons toujours les bulletins. Nous sommes à l'écoute! En 2016, nous ferons appel à un

mode plus numérisé de publication de la documentation sur les rentes.

Cette approche nous permettra de communiquer avec les participants plus rapidement et plus efficacement. L'argent économisé en évitant d'engager des frais d'impression et de poste nous permettra d'encore mieux concrétiser notre promesse en matière de rente. C'est à votre avantage, à celui d'OMERS et à celui de l'environnement.

Abonnez-vous à myOMERS pour rester au fait de votre rente.

Au service des participants à tous les stades de la vie

Faites la connaissance de deux participants dont les objectifs et intérêts sont uniques et à différents stades de la vie, mais qui ont un point en commun : la promesse en matière de rente d'OMERS.

Amanda Miller participe au régime depuis tout récemment et déclare que les cotisations automatiques toutes les deux semaines font d'OMERS « un investissement facile sans tracas ».

Amanda a travaillé en tant qu'employée temporaire à la Région de Durham pendant environ un an avant d'obtenir un poste permanent et de participer au régime d'OMERS. « J'étais emballée à l'idée de faire partie du régime d'OMERS », dit-elle. « Avec OMERS, je sais que ma retraite sera entre bonnes mains. »

Lorsqu'elle pense à l'avenir et à sa retraite, Amanda a dit « Lorsque je prendrai ma retraite, je veux disposer d'une sécurité et d'occasions de pouvoir profiter au maximum de cette partie de ma vie.

J'aimerais aussi pouvoir partir tôt à la retraite. » Pour appuyer l'atteinte de cet objectif, Amanda rachète le temps passé dans son emploi temporaire. « J'ai récemment découvert que je peux racheter les années durant lesquelles je cotisais à un

« Parmi les prestations obtenues pour avoir travaillé à la ville, le régime d'OMERS est le meilleur. »

- Darin, participant de la section 416 du SCFP



- Darin Jackson, participant de la section 416 du SCFP

régime du secteur privé, et que je peux les convertir en service validé d'OMERS.

Je peux ainsi ajouter trois années à mon service OMERS », dit-elle. « Faire ce rachat maintenant est idéal, puisque le coût de rachat ne fera qu'augmenter au fil des années. »

Amanda Miller a commencé à travailler pour la Région de Durham en juin 2014. Elle participe au régime d'OMERS depuis juillet 2015.

Nouveau retraité

Darin Jackson, un participant nouvellement retraité de la section 416 du SCFP, dit qu'il n'a pas toujours saisi à quel point sa rente d'OMERS a de la valeur. « Au début des années 1980, quand j'ai commencé à travailler pour la ville, j'ai essayé d'éviter de participer au régime et je me plaignais d'OMERS à mon représentant syndical. »

Darin voit aujourd'hui les choses complètement différemment. « Quand j'ai revu ce représentant syndical, 25 ans plus tard, je lui ai présenté mes excuses », dit-il. « Parmi les prestations obtenues pour avoir travaillé à la ville, le régime d'OMERS

est le meilleur. »

« Dans la vingtaine, le concept de la rente n'est pas facile à saisir », souligne-t-il. Il a aussi déclaré qu'il recommanderait absolument de participer au régime si quelqu'un lui demandait s'il vaut la peine de le faire. « C'est de l'argent pour la vie. C'est à long terme que le régime d'OMERS est payant. »

Lorsque nous avons demandé à Darin quels sont ses rêves pour la retraite, il nous a répondu que : « on m'a déjà dit que l'on commence réellement à profiter de la vie à la retraite et c'est bien ce que j'ai l'intention de faire. »

« J'ai donné le coup d'envoi de ma retraite en faisant un voyage de 70 jours en Colombie-Britannique avec mon épouse, et j'ai hâte de pouvoir passer plus de temps en compagnie de ma famille, puisque je n'ai pas pu faire auparavant. Je vais aussi voyager plus souvent. »

Darin Jackson demeure à Barrie et a pris sa retraite en juillet 2015 après avoir travaillé pendant 33 ans pour North York et la Ville de Toronto.

Votre avenir nous tient à cœur



Nous sommes conscients que la vie est bien remplie. Pour la plupart des gens, les exigences de la vie personnelle et professionnelle sont les priorités. Chez OMERS, votre avenir nous tient à cœur. Votre rente d'OMERS se doit de vous offrir la sérénité de savoir que votre avenir est sûr.

Voici certaines caractéristiques de votre rente d'OMERS dont vous ne connaissez peut-être pas l'existence :

- **Revenu à vie** – votre rente sera versée à vie. Donc, puisqu'en moyenne, les Canadiens vivent de plus en plus

longtemps, il y a de bonnes chances que vous profitiez de votre rente pendant de nombreuses années. Avec une rente d'OMERS vous n'avez pas à vous soucier d'épuiser votre épargne-retraite.

- **Montants fixes** – votre rente, lorsque vous aurez pris votre retraite, ne fluctue pas comme peut le faire le produit de vos autres investissements. Ainsi, vous savez exactement quel montant vous sera versé chaque mois. Vous pouvez prévoir en toute confiance.
- **Prestation de rattachement** – si vous prenez votre retraite avant d'avoir 65 ans, la prestation de rattachement d'OMERS bonifie votre revenu jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 65 ans, soit le moment où vous devriez commencer à recevoir votre rente du Régime de pensions du Canada.
- **Protection contre l'inflation** – les montants de votre rente d'OMERS versés sont ajustés en fonction du taux d'inflation.
- **Prestations aux survivants** – dormez

sur vos deux oreilles en sachant que votre conjoint et vos enfants à charge sont en sécurité.

- **Protection en cas d'invalidité** – s'il advenait que vous ne soyez plus apte à travailler, vous pourriez être admissible à une rente d'invalidité ou à une exonération de cotisations, permettant à votre rente de poursuivre sa croissance.
- **Valeur de cotisations** – la plupart des participants touchent des versements de rente équivalant à leurs cotisations majorées des intérêts à l'intérieur d'une période de cinq à sept ans. Le participant moyen d'OMERS prend sa retraite à l'âge de 62 ans et touche une rente pendant 25 ans.
- **Programme fiscalement avantageux** – les cotisations à la rente sont déductibles d'impôt et votre rente n'est imposée que sur les montants touchés.

OMERS concrétise depuis plus de 50 ans sa promesse de fournir aux Ontariens comme vous une source de revenu de retraite fiable et sûre.

Vos questions...nos réponses

Comment faire pour informer OMERS d'un changement d'adresse de courriel, de numéro de téléphone ou d'adresse postale?

Le moyen le plus facile de mettre à jour vos coordonnées est d'aller sur myOMERS.com.

J'aimerais me connecter à mon compte myOMERS, mais je ne connais pas mon nom d'utilisateur ou mon mot de passe. Que faire?

Si vous ne connaissez pas votre nom d'utilisateur ou votre mot de passe, allez sur myOMERS.com et cliquez sur le lien « forgot your password » (mot de passe oublié) ou « forgot your username » (nom d'utilisateur oublié).

Comment informer OMERS d'un changement de nom?

Informez votre employeur du

changement de nom. Celui-ci avisera OMERS. Vous n'avez rien d'autre à faire.

Comment faire une demande de rente?

Si vous travaillez toujours pour un employeur d'OMERS et avez décidé de prendre votre retraite, avisez votre employeur. Il remplira la demande de rente et nous la fera parvenir.

Si vous ne travaillez plus pour un employeur d'OMERS, allez à l'adresse omers.com/memberforms, imprimez le *Formulaire 144 – Demande de rente*, remplissez-le et faites-le parvenir à OMERS par la poste ou par télécopieur.

Un congé autorisé aura-t-il une incidence sur ma rente?

Les congés autorisés par l'employeur n'ont pas d'incidence sur votre rente. À votre retour du congé autorisé,

vous pouvez racheter la période et l'ajouter à votre service validé d'OMERS. Votre employeur vous informera des options qui s'offrent à vous et gèrera le processus.

La décision de racheter ou non la période du congé autorisé vous revient. Vous vous pouvez servir de la calculatrice de revenu de retraite d'OMERS pour comparer le coût de l'achat au montant de la hausse de ton rente de retraite d'OMERS que cet achat entraînera.

Comment puis-je modifier mon bénéficiaire?

Allez à l'adresse omers.com/memberforms et imprimez le *Formulaire 206 – Renseignements sur le bénéficiaire*. Remplissez ce formulaire et faites-le parvenir à OMERS par la poste ou par télécopieur.

myOMERS

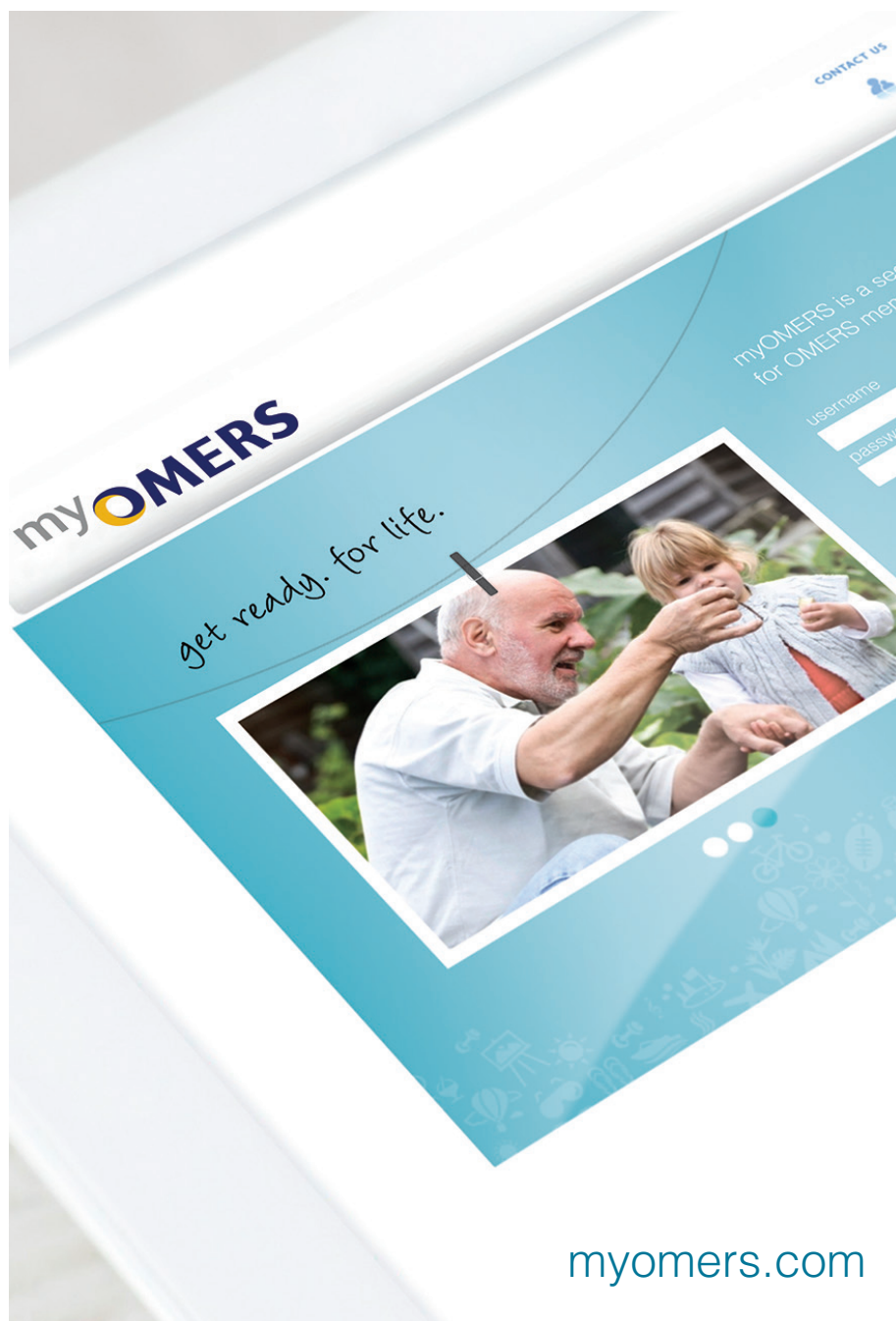
votre outil de gestion
de rente en ligne

140 000+

participants inscrits à myOMERS

Puisqu'OMERS adopte un mode de transmission plus numérisé de l'information sur votre rente, veuillez activer votre compte myOMERS et vous assurer que votre adresse de courriel, votre numéro de téléphone et vos autres coordonnées sont actuels pour que nous puissions vous tenir informé. C'est important.

Une fois votre compte activé, abonnez-vous au service électronique de transmission de myOMERS, pour recevoir de manière rapide, efficace, rentable et écologique les renseignements touchant votre rente, dont votre relevé annuel de rente. En vous abonnant au service électronique de transmission avant le 13 janvier 2016, vous courrez la chance de gagner l'un de nos six iPad.



myomers.com

Calculatrice de revenu de retraite

Que votre départ à la retraite soit tout près ou très loin, la calculatrice de revenu de retraite de myOMERS peut vous aider à en apprendre davantage sur les sources de votre revenu de retraite et vous permettre de constater si vos objectifs d'épargne-retraite sont sur la bonne voie.

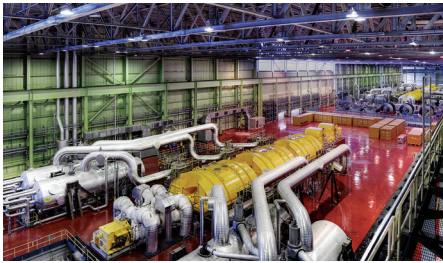
Les montants sont estimés instantanément et reposent sur les renseignements que contient la base de données d'OMERS à votre sujet (après une participation d'un an au régime) et sur les renseignements additionnels que vous avez saisis.

L'incidence positive d'OMERS sur l'économie ontarienne

OMERS offre à ses participants une rente sûre et durable, mais a aussi une incidence positive sur les communautés locales et sur l'économie. Deux facteurs entraînent cette incidence positive, soit les habitudes de dépense de nos participants retraités et nos investissements dans la province. En 2014, OMERS a versé 3,1 milliards \$ en prestations à plus de 135 000 retraités. Ce montant est plus élevé que la paie annuelle de certaines des plus grandes sociétés. Nos retraités dépensent ensuite leur argent dans leur communauté et contribuent ainsi à fortifier l'économie.

De grands investissements dans nos communautés

OMERS investit dans de nombreuses entreprises ontariennes qui soutiennent des milliers d'emplois dans nos communautés. Notre portefeuille comprend des intérêts dans les actifs suivants à l'échelle de la province.



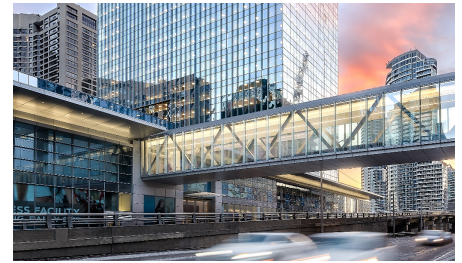
Bruce Power

- Fournit 30 % de l'électricité utilisée en Ontario à un taux inférieur de 30 % à celui du coût énergétique de la province pour que les familles et les entreprises profitent d'un taux bas.
- Maintient la propreté de l'air ontarien en fournissant 70 % de l'énergie supplémentaire requise à éliminer progressivement l'utilisation d'électricité dérivée du charbon.



Teranet

- Teranet est l'exploitant du système d'enregistrement foncier de la province de l'Ontario en vertu d'une entente exclusive conclue avec le gouvernement d'une durée de 50 ans.
- Au service de plus de 81 000 utilisateurs finaux, de 34 chambres immobilières et de plus de 250 municipalités et institutions.
- Versera des redevances annuelles à l'Ontario à compter de 2017.



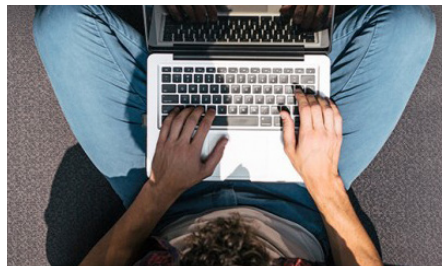
Waterpark Place de la RBC

- La première tour de bureaux dotée de la certification LEED platine pour le noyau et l'enveloppe nouvellement construite à Toronto.
- Nouvelle passerelle PATH directe vers la gare Union, reliant le secteur riverain au centre-ville.



Hôpitaux

- Trois projets hospitaliers depuis 2004 : L'hôpital Royal d'Ottawa (ouverture en 2006), Brampton Civic (2007) et le Système De Santé De Niagara (2012).
- Ces trois nouveaux projets à la fine pointe de la technologie ont permis de bonifier le système de soins de santé ontarien de 1 100 lits.



D2L

- Fournit des solutions d'apprentissage en ligne.
- Siège social à Kitchener et des bureaux en Amérique du Nord, en Europe, en Australie, en Amérique du Sud et en Asie.
- Plus de 1 100 clients et 15 millions d'étudiants aux études supérieures font appel à cette technologie.



Portefeuille de centres commerciaux

- Centres commerciaux de l'Ontario : Centres commerciaux Upper Canada (Newmarket), Hillcrest (Richmond Hill), Square One (Mississauga), Scarborough Town Centre et Yorkdale (Toronto).
- Création d'emploi et génération d'impôt sur le revenu.

Vous quittez votre employeur OMERS?

Votre avenir nous tient à cœur, même si vous quittez votre employeur OMERS avant de pouvoir commencer à toucher votre rente. Vous pouvez conserver votre rente d'OMERS et obtenir une source de revenu de retraite future à vie.

Si jamais vous devez prendre une décision au sujet de la planification de votre rente, l'un des facteurs principaux à envisager est votre niveau de confort envers le risque d'investissement. Si vous conservez votre rente chez OMERS, vous êtes assurés d'un revenu mensuel de retraite à vie. Si vous

choisissez de transférer la valeur de rachat de votre droit aux prestations du régime d'OMERS à un autre véhicule d'épargne-retraite, vous deviendrez responsable de la gestion de vos investissements et ferez face au risque d'épuiser vos épargnes. N'oubliez pas que si un paiement forfaitaire de votre rente peut sembler être un gros montant d'argent, il devra toutefois durer pour le reste de vos jours. De plus, dans plusieurs cas, seule une portion de ce montant peut être placée directement dans un compte immobilisé à l'abri de l'impôt; le reste sera entièrement imposable.



Mona, 54 ans

Mona quitte son employeur OMERS pour passer plus de temps en compagnie de son époux, qui a récemment pris sa retraite. Elle pourra commencer à toucher sa rente d'OMERS dès qu'elle aura 55 ans, ou transférer immédiatement sa prestation du régime d'OMERS et devenir responsable de tout risque d'investissement.

Âge normal de la retraite	65
Années de service	30
Gains ouvrant droit à pension	62 000 \$

Rente d'OMERS à 55 ans (protection contre l'inflation)

Rente viagère annuelle	26 700 \$
Plus la prestation de rattachement (de 55 ans à 65 ans)	9 500 \$
s'ensuivra	
Conjoint survivant (2/3 de la rente viagère)	17 800 \$

Payé à vie



John, 49 ans

John déménage en Colombie-Britannique et quittera son employeur OMERS. Il pourra commencer à toucher sa rente d'OMERS dès qu'il aura 50 ans, ou transférer immédiatement sa prestation du régime d'OMERS et devenir responsable de tout risque d'investissement.

Âge normal de la retraite	60
Années de service	26
Gains ouvrant droit à pension	90,000 \$

Rente d'OMERS à 50 ans (protection contre l'inflation)

Rente viagère annuelle	27 800 \$
Plus la prestation de rattachement (de 50 ans à 65 ans)	8 300 \$
s'ensuivra	
Conjoint survivant (2/3 de la rente viagère)	18 000 \$

Payé à vie

Mona et John bénéficieront tous deux d'une rente versée à vie. Si, au contraire, ils choisissent de transférer la valeur de rachat hors du régime (avant l'âge de leur retraite anticipée) et tenant pour acquis que le montant transféré est investi à un taux de 4 % par année (moins les frais d'investissement) et qu'ils ne font des retraits annuels égaux au revenu de rente indexé d'OMERS :

- L'argent de Mona durera probablement jusqu'à ses **80 ans**, par rapport à une rente viagère d'OMERS. L'espérance moyenne de vie de Mona est de **90 ans**.*
- L'argent de John durera probablement jusqu'à ses **78 ans**, par rapport à une rente viagère d'OMERS. L'espérance moyenne de vie de John est de **85 ans**.*

En outre :

- ils devront transférer la valeur de rachat dans un véhicule enregistré immobilisé, jusqu'à la limite permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu*;
- toute somme en sus des limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* sera pleinement imposable.

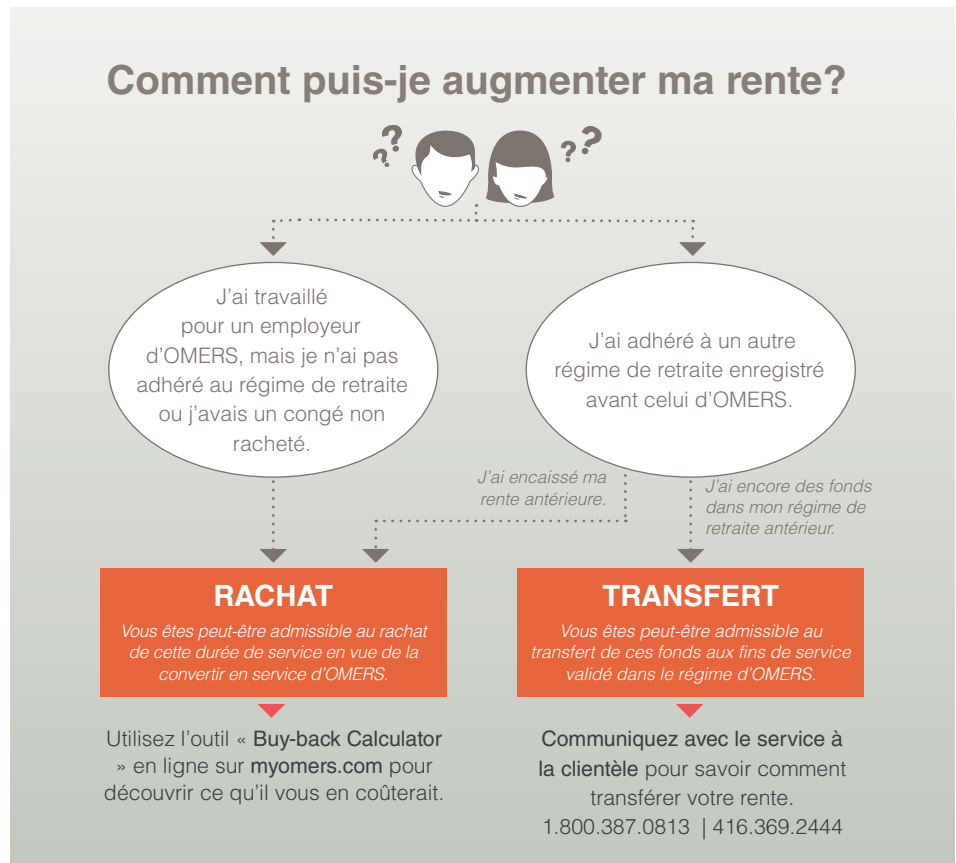
*Impôt sur le revenu de 45 % sur la portion imposable du montant forfaitaire transféré; impôt sur le revenu de 20 % sur le revenu de rente annuelle. Les montants annuels faisant l'objet d'un redressement fiscal sont d'abord prélevés de la portion entièrement imposable. On présume d'une indexation annuelle de 2 % du revenu de rente.

Cette étude de cas est de nature indicative et informative seulement. Elle n'a pas pour but de fournir des conseils financiers précis ni tout autre conseil et ne doit pas être utilisée à cet effet. Nous vous conseillons d'obtenir les conseils d'un conseiller financier certifié en qui vous avez confiance. Vos prestations de retraite déterminées du régime d'OMERS et le rendement de tout fonds mutuels (CRIF ou REER) ou de tout autre investissement différeront des montants indiqués à l'étude de cas.

Travaillez-vous avec des gens qui ne participent pas au régime d'OMERS?

Pourquoi ne pas discuter avec eux des raisons pour lesquelles vous avez choisi de participer? Il est important que les employés à temps partiel et autres employés qui ne travaillent pas à temps plein qui ne participent pas au régime d'OMERS soient au courant de l'option qui s'offre à eux de participer au régime et qu'ils prennent une décision éclairée. En tant que participant au régime d'OMERS, vous comprenez que l'épargne-retraite et la sûreté de votre rente entraînent une grande tranquillité d'esprit.

Encouragez vos collègues à s'informer du régime d'OMERS et à y participer.



En savoir plus sur votre rente d'OMERS

Votre rente d'OMERS peut constituer un facteur majeur de votre sécurité de retraite. Prendre le temps de comprendre son fonctionnement en vaut la peine.

Assistez à une séance d'information des participants

Toronto (bureau d'OMERS)	20 janvier
Markham	9 février
Belleville	23 février
Burlington	9 mars

Visionnez un webinaire

Le calcul de votre rente d'OMERS	19 janvier	12 h
Maximisez votre revenu de retraite	19 janvier	16 h 30
Maximisez votre revenu de retraite	10 février	12 h
Le calcul de votre rente d'OMERS	10 février	16 h 30

Pour en apprendre plus sur les séances d'information et les webinaires destinés aux participants de 2016, visitez omers.com/infosessions.

Vous pouvez vous inscrire et consulter le calendrier complet en visitant omers.com/infosessions, ou en communiquant avec le Service à la clientèle au 416 369-2444 ou au 1 800 387-0813. Inscrivez-vous rapidement, car les séances seront bientôt complètes.



En cas de divergences entre les renseignements contenus dans ce bulletin, la *Loi de 2006 sur le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (loi de 2006 sur OMERS) et le texte du régime d'OMERS, la loi de 2006 sur OMERS et le texte du régime d'OMERS prévalent.

Pour en savoir davantage, communiquez avec le Service à la clientèle au 416.369.2444 | 1.800.387.0813 ou par courriel à l'adresse client@omers.com

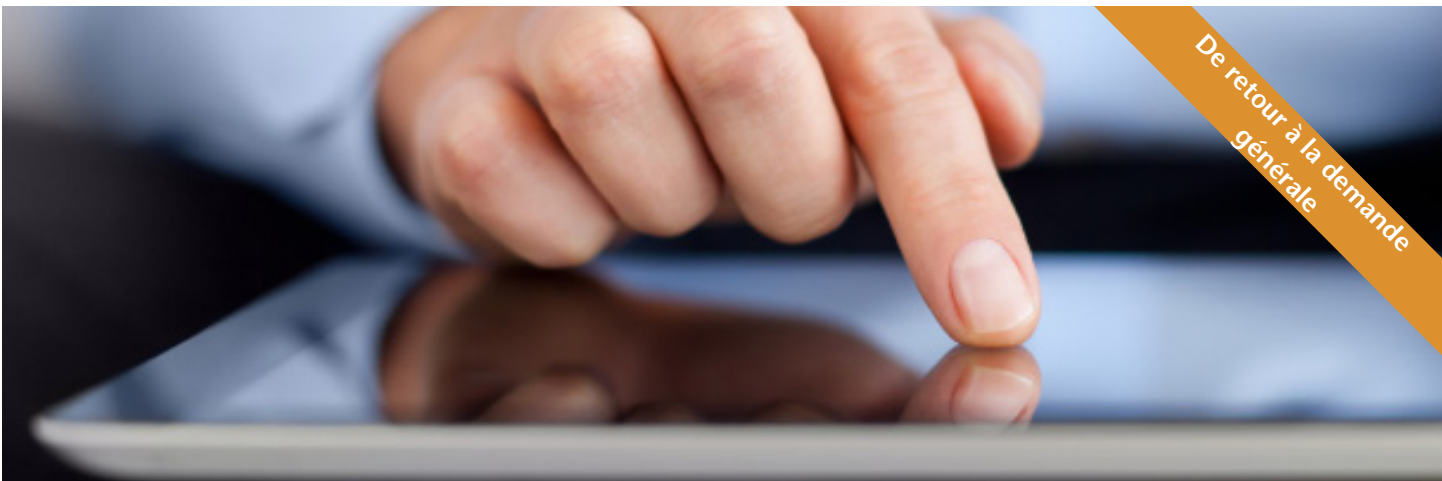
Celine Chiovitti
Vice-présidente, Communications aux participants et aux intervenants

Ana Caçoi
Vice-présidente principale, Services de retraite

Roberta Hague
Vice-présidente principale, Communications et relations publiques

Warren Bell
Chef de l'exploitation et des services de retraite

1, avenue University, bureau 400, Toronto (Ontario) M5J 2P1
t. 416.369.2444 1.800.387.0813 | f. 416.369.9704 1.877.369.9704
omers.com



De retour à la demande
générale

GAGNEZ l'un de six iPad d'Apple*

Abonnez-vous au service électronique à myOMERS pour participer au concours.

Pour vous inscrire, allez à la page d'accueil de myOMERS, cliquez sur « e-subscription » (abonnement électronique), puis choisissez « Electronic copies only » (exemplaires électroniques seulement).

myOMERS

*Aucun achat nécessaire. Le tirage se termine le 13 janvier 2016 à minuit. Seuls les résidents de l'Ontario inscrits à la transmission électronique de l'information de rente obligatoire sur myOMERS sont admissibles au tirage. Pour vous inscrire sur myOMERS, visitez le www.myomers.com. Six (6) Apple iPad Air 2 de 16 Go Wi-Fi en prix (valeur au détail approximative de 560 \$ chacun). Les gagnants devront répondre à une question mathématique pour toucher leur prix. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues. Pour lire le règlement complet du tirage, visitez www.omers.com/contest. Apple ne parraine pas ni ne participe à cette promotion. iPad est une marque de commerce d'Apple Inc.